LES FACTEURS DES MIGRATIONS SCOLAIRES ET POUR ETUDES EN REPUBLIQUE DU CONGO

KOUA OBA JOVIAL, DAMASE NGOUMA

Université Marien NGOUABI, BP : 69

obajov@gmail.com, et damasengouma@gmail.com

Résumé

Les migrations scolaires, aux mobiles variés, se font à l'intérieur d'un pays et au niveau international. Le présent article étudie leurs facteurs dans six départements du Congo où d'importants déplacements des jeunes sont observés. Une enquête de terrain a été menée auprès de 642 étudiants migrants pour études et 1323 élèves migrants des collèges et lycées. La collecte des données par questionnaire a été complétée par des entretiens semi-directs. Il ressort des enquêtes que l'inégale répartition géographique des infrastructures scolaires favorise les migrations scolaires des villages vers les chefs-lieux des Sous-préfectures et Préfectures ou via ces chefs-lieux vers Brazzaville. Les réseaux sociaux, très dynamiques et marqués par le « confiage » d'enfants, contribuent significativement aux déplacements des apprenants : 92 % des collégiens et 80 % des lycéens sont accueillis par les membres de leur famille. Le déficit d'enseignants, dû au déséquilibre de développement social et économique entre la ville et l'intérieur du pays, entraîne l'afflux des élèves vers Brazzaville où ils espèrent trouver les meilleures conditions d'apprentissage. Malheureusement, cette ville ne répond pas toujours aux attentes des migrants : déficit de 2530 salles de classes et ratio élèves /enseignants supérieur à la norme nationale (103 élèves pour un enseignant au collège et 107 pour un enseignant au lycée).

***Mots clés** : facteurs, migration scolaire, départements, Congo.*

***Abstract :** This articles examines the factors of school migration in six Congo departments where large movements of young people are observed. The research was done in two (2) stages: the literature search and the field survey. The latter concerned 642 migrant school students and 1323 migrant students from the colleges and high schools. The collection tool used is the questionnaire (survey). The results of our analyzes show that the unequal spatial distribution of infrastructures, political decisions that build schools without taking into account the population density dimension to maximize their use, the quantity of teaching staff affected, the opening of roads to through the policy of "accelerated municipalization" and the developmental imbalance between residential environment, without so much of the determinants of school migration in the study area. To remedy this, the elaboration of a new school map appears as an emergency to mitigate this migration whose consequences are: abundant premature, repeated failures, recurrent strikes.*

***Keywords:** factors, school migration, departments, Congo*

INTRODUCTION

Depuis des temps immémoriaux, à l'échelle internationale, les déplacements des populations d'un lieu à un autre sont liés à diverses raisons : économiques, politiques, culturelles et scolaires. Pour le dernier cas, les élèves et étudiants se déplacent souvent à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, généralement à la quête de structures éducatives adaptées à leur besoin. En Afrique, les accords de coopération inter-Etats, particulièrement dans le cadre des écoles régionales, engendrent de nombreuses migrations pour études. Si les élèves se déplacent de la campagne vers la ville et d'un centre urbain vers un autre, on constate cependant que *« les migrations scolaires constituent une des composantes majeures »* des flux migratoires entre villes (Antoine, 1990 : 54).

Au Congo, Brazzaville de par la multiplicité de ses fonctions et des équipements dont elle dispose attire la population de tout le pays. Pour diverses raisons, et en fonction de la proximité de leurs lieux de résidence par rapport à la capitale du pays, les populations effectuent des migrations pendulaires, de courte durée ou définitives et s'établissent dans divers quartiers de la ville (Ngouma et Ditengo, 2016 : 193). Citadins venus d'autres villes ou centres urbains du pays *« et poursuivant leur "ascension urbaine" dans la capitale »* ou *« ex-ruraux se "citadinisant" progressivement »* (Anglade, 1986 :297), ces migrants sont constitués en partie d'élèves. L'objectif de la présente étude consiste à analyser les facteurs des migrations effectuées par ces apprenants vers Brazzaville.

1. Matériel et méthodes

L'étude s'est appuyée sur deux méthodes : la recherche documentaire et la collecte des données sur le terrain. La recherche documentaire, a été effectuée dans les administrations publiques, en particulier : le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, chargé de l'Alphabétisation, de la Jeunesse et de l'Education Civique (MEPSAJEC), le Ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi et le Ministère de l'enseignement supérieur. Elle a été complétée par la consultation de plusieurs pages internet. La recherche documentaire a permis de faire le bilan sur les migrations scolaires au Congo. Il a été relevé l'insuffisance des documents sur les migrations scolaires. Ceci justifie notre apport à cette thématique en analysant les facteurs de ces migrations.

Le choix de la zone d'investigation a été fait selon les critères géographiques. Nous avons choisi, en dehors de Brazzaville, cinq départements dont deux dans le Sud (Pool et

Lékoumou) et trois dans le Nord (Plateaux, Cuvette et Cuvette-Ouest) du pays. La relative proximité de ces départements par rapport à Brazzaville, principal lieu d'accueil des migrants pour études, justifie en grande partie leur choix.

En ce qui concerne les structures de formation, lorsqu'un département n'a pas plus de cinq lycées, l'enquête porte sur tous les établissements. En revanche, en cas d'un nombre d'établissements supérieur à cinq, 90% des structures étaient retenus. Au total, 52 établissements dont 28 collèges et 24 lycées ont été enquêtés. A Brazzaville, en dehors des structures du cycle secondaire public, tous les établissements de l'Université Marien Ngouabi, excepté l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), ont été concernés par l'étude. L'ENAM a été exclue des enquêtes du fait de la particularité du profil de ces apprenants dominé par les fonctionnaires de l'Etat.

L'échantillon est constitué d'élèves et d'étudiants. Pour déterminer le nombre d'enquêtés, la démarche adoptée a consisté à collecter au préalable des statistiques sur les effectifs des apprenants dans les six départements. L'absence, dans les administrations consultées, des données statistiques permettant de distinguer les migrants et les non migrants dans les effectifs présentés, nous a poussé à procéder à un recensement partiel des élèves et étudiants dans les établissements retenus. Nous nous sommes intéressés aux apprenants des classes d'entrée et de sortie. Sur un échantillon théorique prévu de 1983 étudiants, 642 ont été identifiés comme migrants scolaires. Au niveau des collèges et lycées, sur 3140 élèves, seuls 1323 ont été identifiés comme migrants.

La collecte des données auprès des élèves et étudiants a été faite sur la base des questionnaires d'enquête. La saisie, le traitement et l'analyse des données ont été faits respectivement à l'aide des logiciels CSpro.6.1, SPSS, version 17 et Excel. Le traitement de texte s'est fait avec le logiciel Word.

2. Résultats

Les migrations scolaires sont perçues, dans le cadre de notre travail, comme des déplacements des élèves et étudiants entrainant un changement de lieux de résidence. L'étude a donné des résultats intéressants que nous présentons dans les lignes suivantes.

2.1.-Les facteurs géographiques

L'établissement scolaire est une aire géographique dotée d'équipements et infrastructures adaptés permettant la formation des élèves. Sa configuration varie en fonction du niveau ou

du type d'enseignement, sa complexité augmentant avec le niveau d'enseignement. Au Congo, plus le niveau d'enseignement est élevé, plus grande est la dispersion géographique des établissements au sein des départements. Ainsi, le pays n'a qu'une seule université publique. Le nombre d'établissements est le premier indicateur d'appréciation quantitative des infrastructures scolaires au niveau d'un degré ou type d'enseignement donné. Le manque d'établissements dans une localité peut priver les enfants d'éducation. Dans la zone d'étude, la politique de l'Etat en matière d'infrastructures scolaires a contribué à l'implantation d'écoles primaires dans la plupart des villages. A la fin du cycle primaire, sanctionné par le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE), les apprenants vont poursuivre leurs études dans les collèges situés dans les Sous-préfectures ou les Préfectures. En fait, les villages disposent plus d'écoles primaires que de collèges (896 contre 48 pour l'ensemble des villages). Les villages et certaines Sous-préfectures ne disposent pas de lycées. On compte 17 lycées dans les chefs-lieux de départements contre 12 dans les sous-préfectures (tableau 1).

Tableau n°1 : Répartition des établissements publics par cycle d'études et entités administratives de la zone d'étude en 2014

Cycle d'études	Chefs-lieux de départements	Sous-préfectures	Villages	Total (zone d'étude)	Total pays
Primaire	45	81	896	1022	2065
Secondaire 1er degré (collège)	42	57	48	147	302
Secondaire 2ème degré (lycée)	17	12	0	29	45
Secondaire de l'enseignement professionnel et technique/école de formation	17	25	0	42	69
Supérieur	1	0	0	1	1

Source : DEP, MEPSAJEC et METPFQE, 2014

Cette inégale répartition des établissements du cycle secondaire dans la zone d'étude favorise les migrations des élèves des Sous-préfectures vers les chefs-lieux de départements. A la fin de ce cycle, les élèves sont obligés de migrer en priorité vers Brazzaville où se situe l'unique établissement public d'enseignement supérieur. L'importance des migrations scolaires est confirmée par le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire, chargé de l'Alphabétisation, de la Jeunesse et de l'Education Civique selon lequel, en 2015, en

moyenne 31 000 élèves migrent pour aller fréquenter les collèges, 11 000 pour entrer en classe de seconde et 6 992 pour aller étudier à l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville.

La carte de la répartition spatiale de l'offre éducative publique par département en 2014 permet de constater que d'importantes zones du pays restent privées d'établissements du cycle secondaire 2ème degré (figure 1). C'est le cas de nombreuses sous-préfectures au nord (Enyelle, Bétou, Dongou, Epéna, Souanké, Sembé, Mokéko, Pikounda, Bouanela, Loukoléla, Liranga, Kelle, Mbomo, etc.) et au sud (Divénié, Nyanga, Kibangou, Moutamba, Komono, Bambama, Mayoko, etc.) du pays. Les espaces non couverts par l'offre éducative au niveau des lycées s'étendent ainsi sur plusieurs kilomètres dans les différents départements du pays. Quant aux zones couvertes, les établissements scolaires sont localisés uniquement dans les chefs-lieux de sous-préfectures, ce qui fait que certains élèves restent éloignés de l'aire scolaire.

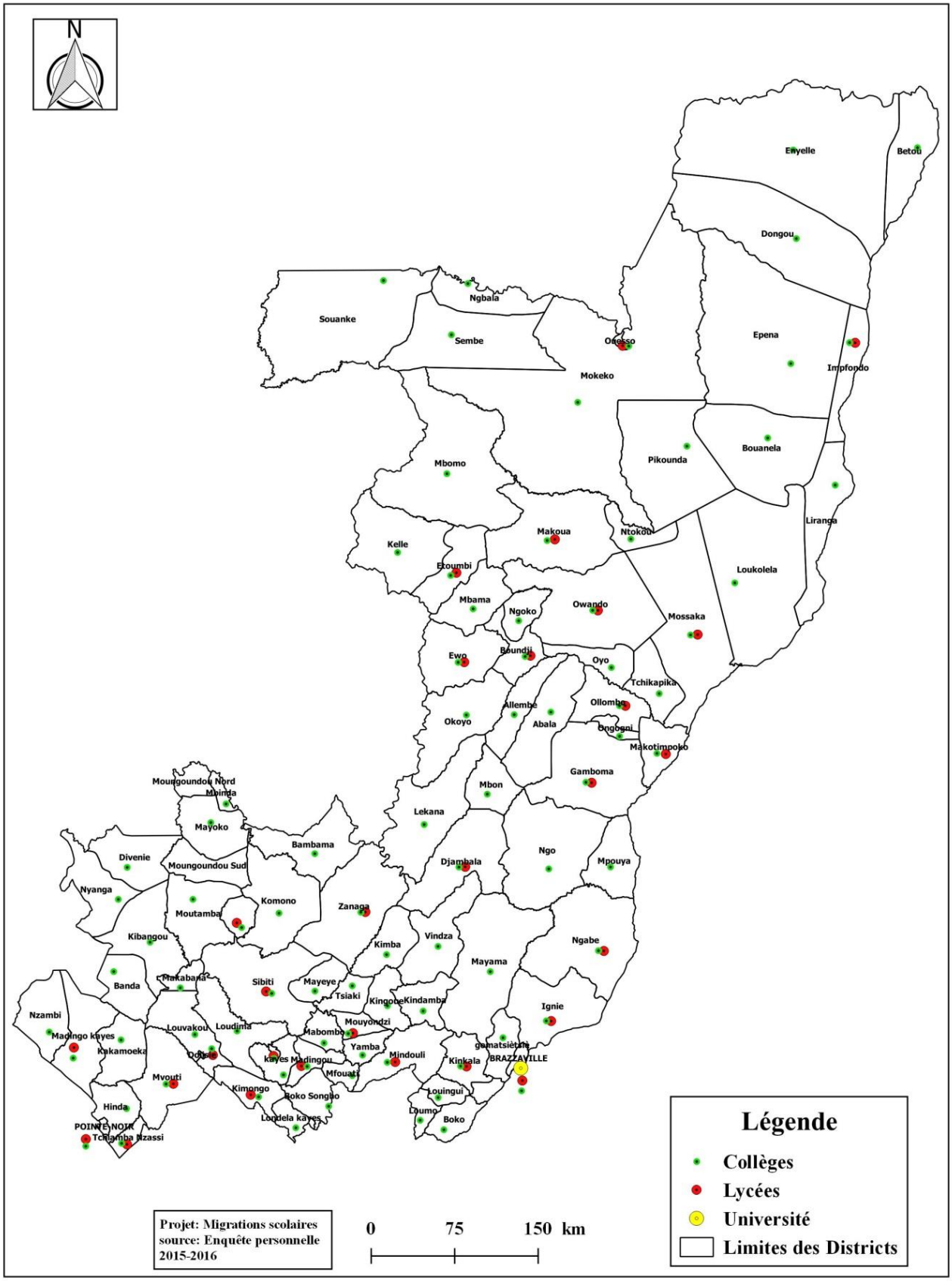


Figure 1 **– Répartition de l'offre éducative publique par département en 2014**

Parmi les chefs-lieux de départements, c'est Brazzaville qui, par sa situation de ville capitale du pays, dispose du plus grand nombre d'établissements scolaires au Congo. C'est pourquoi, les principales migrations scolaires se dirigent vers cette ville. Concernant les migrations des lycéens (figure 2), les flux migratoires les plus importants partent du Pool, des Plateaux, de la Cuvette et de la Bouenza, du fait de leur proximité à la capitale et de l'amélioration des voies de communication. Les flux de faible importance concerne les départements de la Likouala, la Sangha, la Cuvette-Ouest, la Lékoumou, le Kouilou et Pointe-Noire. L'éloignement est certainement le facteur majeur justifiant les faibles migrations. Ceci est valable pour les quatre premiers départements cités en dernier lieu. En ce qui concerne Pointe-Noire et le Kouilou, à la distance s'ajoute l'existence de nombreuses structures privées de formation (collèges, lycées et universités). Les flux moyens concernent le Niari où les élèves ont la possibilité de migrer vers Pointe-Noire.

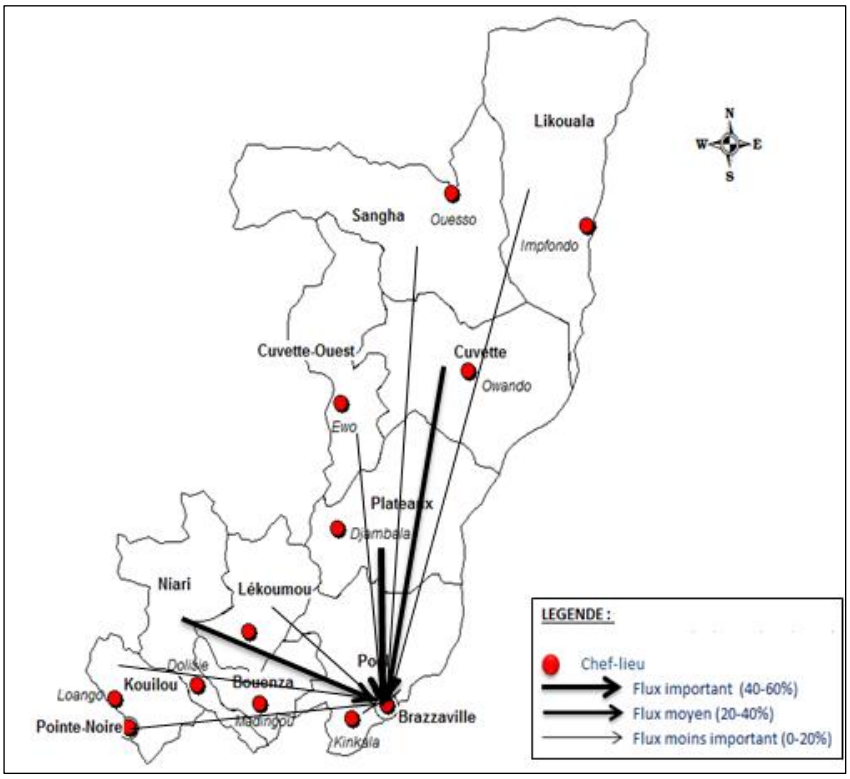


Figure 2 **: Flux migratoires des lycéens vers Brazzaville**
Source de données : MEPSAJEC, 2015
Réalisation : Koua Oba Jovial

L'attraction de Brazzaville est tellement forte que les élèves ne peuvent pas y échapper. Ces derniers espèrent y trouver les meilleures conditions de vie, d'études et de réussite. Malheureusement, du fait de l'importance des migrations de différentes natures qu'elle reçoit, Brazzaville est devenue un lieu où se dégradent les conditions d'apprentissage, les

capacités d'accueil des structures éducatives et les conditions de vie (difficultés de transport et d'alimentation, mauvais accès aux services de base, etc.). Le coût élevé de la vie en ville fait que dans la plupart des cas, le rêve des migrants se transforme en cauchemar. Les conditions d'études et de vie sont parfois meilleures à l'intérieur du pays qu'à Brazzaville. Certains collèges et lycées à Brazzaville manquent d'enseignants dans certaines disciplines. D'autres ont des effectifs pléthoriques dépassant les normes nationales et internationales : les classes de seconde de plus de 300 élèves ont été observées au lycée Thomas SANKARA de Brazzaville, alors qu'à Gamboma, l'une des sous-préfectures de la zone d'étude, ces effectifs ne sont pas atteints.

2.2-Les facteurs relevant des décisions politiques

L'Etat joue un rôle important dans l'implantation et la construction des infrastructures scolaires, l'affectation du personnel et la mise en œuvre des programmes de formation. Son pouvoir décisionnel et son implication dans le système éducatif influencent largement la capacité d'accueil des bâtiments, la qualification des ressources humaines et la qualité des programmes de formation.

Des établissements scolaires aux effectifs pléthoriques

Au plan théorique, la capacité d'accueil des établissements scolaires est déterminée à partir de la norme relative au nombre d'élèves par salle de classe. Celle-ci fixe à 45 élèves par salle d'une superficie moyenne de 63 m². Mais, dans l'ensemble, cette norme est loin d'être respectée du fait en partie de la massification des effectifs (tableau 2).

Tableau n°2 : Situation des effectifs scolaires aux collèges et lycées de la zone d'étude en 2014

Département	Situation réelle en 2014		Situation comparée à la norme (45 élèves /salle)		
	Effectif d'élèves	Salles de classes disponibles	Effectif d'élèves attendu pour 1329 salles	Effectif d'élèves en surplus	Déficit de salles de classes
Brazzaville	173 654	1329	59 805	113 849	2 530
Lékoumou	4 387	118	5310	/	/
Pool	8 832	504	22680	/	/
Plateaux	7 264	223	10035	/	/
Cuvette	22 814	257	11565	11 249	250
Cuvette-Ouest	5 847	112	5040	807	18
Total	222 798	2543	114435	108 363	2408

Source Annuaire 2014, MEPSAJEC (tableau à refaire)

Le tableau 2 permet de constater qu'en 2014, la répartition des effectifs scolaires par salle de classe ne respecte pas toujours la norme dans les départements de la zone d'étude. Tel est le cas de Brazzaville, de la Cuvette et de la Cuvette-ouest. Du fait d'un déficit de salles de classe, le nombre d'élèves en surplus est très élevé. Cette pléthore des salles de classe entraine la pratique du système des classes à mi-temps, de plus en plus fréquente dans les collèges.

Mais il convient de noter la disparité des effectifs d'élèves entre différents établissements, ce qui fait que certains, moins envahis, disposent suffisamment de salle de classes tandis que d'autres, très sollicités, manquent d'espace recevoir les élèves. C'est ainsi que dans les Plateaux par exemple, la capacité d'accueil du collège est supérieure à la population scolaire, tandis qu'à Gamboma, on observe un déficit de salles de classe.

Les limites de la capacité d'accueil des salles de classe peuvent être aussi liées à l'insuffisance de tables-bancs. C'est la situation constatée, lors de notre enquête de terrain, au collège d'Ollombo et de Mapeme. Dans ces établissements, le nombre d'apprenants assis à même le sol est supérieur à celui de ceux installés sur les tables-bancs.

En somme, les mauvaises conditions dans les établissements scolaires (pléthore dans les salles de classe, insuffisance des tables-bancs) constituent l'un des déterminants des migrations scolaires dans la zone d'étude. Mais il faut y ajouter la situation relative aux ressources humaines.

Un déficit en personnel enseignant, cause de nombreux travers

Les ressources humaines du système scolaire sont constituées du personnel administratif et du personnel enseignant. Si le premier, affecté aux fonctions administratives, ne pose généralement pas de problème, le second est très déterminant pour le fonctionnement des établissements scolaires, autant par sa qualité que par sa disponibilité.

Concernant la disponibilité du personnel enseignant, on utilise le ratio élèves/enseignant comme indicateur d'appréciation. Ce ratio se calcule par niveau d'enseignement en rapportant le nombre d'élèves au nombre d'enseignants. Au Congo, concernant l'enseignement secondaire, la norme en vigueur actuellement est celle arrêtée dans le document relatif aux stratégies sectorielles de l'éducation 2015-2025, qui fait état d'un enseignant pour 40 élèves au collège et au lycée. Dans la zone d'étude, la situation varie en fonction des départements (tableau 3). On peut noter un déficit d'enseignants à Brazzaville et dans la Cuvette à la fois au collège qu'au lycée. Le nombre d'élèves par enseignant dépasse largement le seuil recommandé dans les deux départements : 103 au collège et 107 au lycée pour le premier; 82 et 83 pour le second. Dans les autres départements, si la situation générale montre, soit une adéquation à la norme, soit un surplus d'enseignants, la situation réelle sur le terrain par établissement révèle souvent des déficits criants. Dans l'ensemble des six départements, on note un déficit d'enseignants dans les disciplines scientifiques (mathématiques et sciences physiques), les cours de langues étrangères (anglais et russe).

Tableau 3 : Le ratio élèves /enseignant aux collèges et lycées de la zone d'étude au cours de l'année scolaire 2014-2015

Département	Effectifs au collège			Effectifs au lycée		
	Elèves	Enseignants	Ratio élèves par enseignant	Elèves	Enseignants	Ratio élèves par enseignant
Brazzaville	158 543	1 532	103	58 560	545	107
Lékoumou	3 877	122	32	1 350	31	44
Pool	8 302	235	35	2 444	45	54
Plateaux	6 612	188	35	3 149	64	49
Cuvette	18 390	223	82	3 964	48	83
Cuvette-Ouest	2 886	124	23	1424	44	32

Source : DEP-MEPSAJEC 2014-2015

Il convient de noter que le déficit d'enseignants est dû au déséquilibre de développement social et économique entre les villes et l'intérieur du pays, à l'insuffisance des mesures d'encouragement visant le maintien des enseignants en milieux semi-urbain et rural. De même, la fuite vers les villes et centres urbains des enseignants affectés en zone rurale ou semi-urbaine exacerbe le déficit. Cette situation est souvent encouragée par les administrateurs du secteur de l'enseignement, lorsqu'ils autorisent les déplacements du personnel.

Par ailleurs, afin de combler les déficits en personnel enseignant, l'usage dans la zone d'étude consiste à avoir recours aux vacataires et à faire dispenser plusieurs matières à la fois par les enseignants disponibles (Mathématiques et sciences physiques, pour les disciplines scientifiques ; histoire-géographie et français, pour les matières littéraires). Mais cela entraine des problèmes, car la plupart de temps les vacataires sont peu qualifiés ou n'ont suivi aucune formation pédagogique.

Le manque d'enseignants dans certaines disciplines favorise aussi les migrations scolaires. Au lycée de Zanaga dans la Lékoumou par exemple, faute d'enseignants de mathématiques et d'anglais, une partie des élèves a migré vers le lycée de Sibiti. Mais un défaut au niveau des programmes de formation proposés peut aussi avoir le même effet sur la population scolaire.

La diversité des programmes de formation proposés

La diversité des offres de formation est un facteur déterminant pour les migrations scolaires. En effet, en fonction des offres disponibles ou manquantes dans une localité, les élèves sont appelés à se déplacer vers ou en dehors de ladite localité. Dans ce sens, il existe une différence frappante entre Brazzaville et la plupart des centres urbains et autres villes du Congo. La première abrite l'unique Université publique, de nombreux établissements privés d'enseignement supérieur et une multitude d'écoles professionnelles. Ceci constitue un important moteur de migrations scolaires. Par contre, ces infrastructures sont, sinon inexistantes, du moins en nombre insignifiant dans le reste du pays. En plus, la plupart des établissements présents à l'intérieur du pays manquent de personnel, de matériels didactiques, etc. Le cas des lycées techniques est très illustratif, avec des enseignements dominés plus par l'aspect théorique que pratique, par manque d'outils techniques. En outre, l'inexistence des établissements publics d'enseignement supérieur à l'intérieur du pays fait de Brazzaville le principal exutoire des bacheliers, lorsqu'ils ne migrent pas vers les autres pays. C'est pourquoi on assiste chaque année à d'importantes migrations d'élèves vers Brazzaville pour

intégrer l'un des établissements de l'Université Marien NGOUABI. L'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique, la Faculté des Sciences de la Santé, l'Ecole Normale Supérieure, l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, l'Ecole Nationale Moyenne d'Administration (ENMA) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie, où l'entrée se fait par voie de concours, sont les premiers à être sollicités.

2.3- Les facteurs sociaux et psychologiques

La dynamique de la solidarité familiale n'est plus à démontrer en Afrique. Au Congo, les réseaux sociaux jouent un rôle important dans les mouvements migratoires des populations. Le placement des enfants en dehors de la cellule familiale est relativement fréquent. Il constitue le principal facteur stimulateur des migrations des élèves des localités d'origine vers celles où se trouvent les établissements scolaires visés.

La plupart des migrants scolaires sont accueillis à leur arrivée en ville par les membres de la famille (aînés, oncles, etc.). Ils représentent 92 % au niveau du collège, contre 80 % au lycée, comme le montre le tableau 4.

Tableau 4- Répartition des migrants selon le tuteur dans la localité d'accueil

Tuteur	**Nombre de migrants selon le type d'établissement recherché**	
	Collège	Lycée
Grand frère	10	22
Grande sœur	15	17
Oncle	60	36
Autres membres de la famille	7	5
Sans lien de parenté avec le migrant	8	20
Ensemble	100	100

Source : Enquête de terrain, 2015

Seulement 8% d'élèves au niveau du collège et 20% au lycée qui « atterrissent » chez des personnes avec lesquelles ils n'ont aucun lien de parenté. Mais, il arrive que les élèves issus d'un même village se regroupent en un même lieu et aient au commun un loyer à payer, en vue de réduire les charges locatives. La création des associations d'entraide est aussi une des stratégies adoptées par les migrants scolaires pour se prendre en charge. On peut citer le cas de l'Association des élèves et étudiants ressortissants du District de Gamboma à Brazzaville.

Il faut aussi noter le rôle important joué parfois par les élus locaux qui sont contactés en ville par les élèves ressortissants de leur circonscription électorale. Ces derniers interviennent dans la prise en charge des migrants sans famille en milieu urbain. Les difficultés en matière de

transport, de logement, d'alimentation et autres constituent les facteurs majeurs de l'abandon des études et de retour aux lieux de résidence ancienne pour les migrants sans famille vivant en milieu urbain. Pourtant, certaines localités de départ possèdent bien des établissements (collèges ou lycées) requis pour ces élèves. Mais l'attrait de la ville et le mirage de pouvoir y mener une vie meilleure, couplés à l'assurance d'un foyer d'accueil en ville, constituent des forces puissantes qui motivent les élèves, surtout les ruraux, à l'exode.

2.4-L'amélioration de la mobilité : un facteur amplificateur des migrations scolaires

La construction des voies de communication, en particulier les routes bitumées de bonne viabilité, et la multiplication des services de transport à travers le pays ont contribué significativement à l'amélioration de la mobilité des personnes.

Depuis 2006, de nombreuses routes ont été construites par le gouvernement du Congo, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de « municipalisation accélérée », émaillant ainsi le pays d'un réseau assez considérable. Ceci a permis de relier les chefs-lieux de département d'une part, entre eux et aux localités de leur zone d'influence, et d'autre part, à Brazzaville. Principal centre d'attraction du pays, cette ville est ainsi devenue plus accessible au reste du pays de façon générale, et particulièrement aux départements qui lui sont plus proches (Pool, Bouenza, Plateaux). Ceci a contribué à faciliter les déplacements des élèves d'un coin à un autre du pays et en direction de Brazzaville, comme nous l'avons montré plus haut. L'amélioration de la mobilité constitue donc un facteur amplificateur des migrations scolaires au Congo.

Toutefois, malgré la présence des voies et moyens de communication, tous les élèves évoluant dans les différents départements du pays ne sont pas toujours candidats à la migration. Encore faut-il que le niveau de revenus des puisse permettre la prise en charge des frais nécessaires à leur déplacement et leur installation aux lieux d'accueil. C'est pourquoi dans le cadre des migrations internationales, ce sont les parents ayant un niveau économique acceptable qui le plus souvent s'engagent à envoyer leurs enfants étudié à l'étranger.

3. Discussion

Notre étude a montré que les migrations scolaires sont assez dynamiques au Congo et concernent tous les départements. Ceci confirme les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2007 (CNSSE, 2010) selon lequel, la scolarisation est le

motif du déplacement à l'extérieur de la localité d'origine pour 58 % des enfants. Les facteurs de différentes natures interviennent et se combinent pour expliquer ces migrations.

Concernant les facteurs géographiques, l'étude a montré que l'inégale répartition des infrastructures scolaires est très déterminante pour les migrations scolaires. Les élèves inscrits au collège (92 % de l'échantillon) et au lycée (80 %) migrent des Sous-préfectures vers les Préfectures ou les grandes villes et des Préfectures vers les grandes villes où les infrastructures scolaires sont en nombre important. Ces résultats sont similaires à ceux trouvés par Zanou en 2006. Celui-ci a montré que la localisation des établissements dans les chefs-lieux de Sous-préfectures et de Préfectures amplifie les migrations scolaires. Selon lui, les besoins de scolarisation n'ont pas été satisfaits dans certaines zones du fait de l'insuffisance des écoles, alors qu'elles sont en nombre pléthorique dans d'autres. Au Mali, Pilon (2009) rapporte que l'offre de formation reste déséquilibrée entre les villes et les campagnes, contraignant ainsi les jeunes ruraux à partir en milieu urbain pour poursuivre leurs études. En Inde, Lipton (1988) a montré que les écoles secondaires, concentrées en milieu urbain, favorisent les migrations scolaires au départ des zones rurales ou semi-urbaines. Ngouma (2015), par contre, s'emploie à montrer que la mauvaise répartition des infrastructures scolaires entraine aussi des migrations scolaires au sein même d'une grande ville. Analysant le cas de Brazzaville où on note une mauvaise répartition spatiale de l'offre éducative dans les quartiers nord, l'auteur indique que les élèves éloignés des espaces couverts par cette offre effectuent chaque jour des migrations pendulaires entre leur résidence et les écoles.

Outre l'inégale répartition des infrastructures, la motivation économique, particulièrement l'accès à l'emploi à la fin de la formation est un des facteurs des migrations scolaires, il existe des migrations non justifiées par le manque d'infrastructures scolaires à l'intérieur du pays. Ce problème a été observé par Sall Awissi (2008). Ce dernier démontre comment les jeunes migrant à Dakar pour y suivre leur scolarité ne le font pas à cause du manque d'infrastructures éducatives dans leur région d'origine, mais sont plutôt motivés par le désir d'accéder à un emploi rémunéré.

Notre étude a aussi relevé le rôle important joué par l'amélioration des voies de communication dans la migration de la population scolaire. En fait, la facilité de circulation entre les Sous-préfectures et les Préfectures, d'une part, et entre ces lieux et Brazzaville, d'autre part, grâce à l'amélioration des axes routiers, contribue à amplifier les migrations scolaires. Au Mali, l'étude, réalisée par Lucas en 1997, a montré que la régression des coûts

de transport, l'amplification des flux d'information sur les opportunités urbaines (emplois, qualité de vie) du fait de l'amélioration des voies de communication favorisent les migrations scolaires. Sur la rive malienne du fleuve Sénégal, les individus vivant dans des villages pourvus d'écoles ont une plus forte propension à migrer avec la présence des routes (Marcoux, 1997). Au Burkina Faso, après l'ouverture des voies de communication, les centres d'éducation rurale (CER) n'ont pas réussi à fixer les populations villageoises (Gregory, 2002).

CONCLUSION

Les facteurs des migrations scolaires sont d'ordre géographique, social et psychologique, politique et économique. Les élèves titulaires du CEPE et du Brevet d'Etudes du Premier cycle (BEPC) se déplacent des villages vers les Sous-préfectures et Préfectures. Les bacheliers de l'enseignement technique et général vont en priorité à Brazzaville. La tentation de migrer vers cette ville est grande du fait de ses fonctions administratives, culturelles, politiques et économiques. Les réseaux sociaux sont dynamiques entre les localités situées à l'intérieur du pays et Brazzaville, notamment dans les cercles familiaux pour l'accueil en ville des enfants pour les études, contribuent à augmenter les migrations scolaires.

L'accès facile à Brazzaville, en particulier par voie routière, et les équipements, infrastructures et services dont la ville dispose, exercent un attrait important sur les jeunes en âge scolaire. Ceci justifie la forte intensité des flux migratoires au départ des Plateaux, de la Cuvette, du Pool et de la Bouenza.

L'inégal niveau de développement social, culturel et économique entre les différentes localités, notamment entre celles situées à l'intérieur du pays et Brazzaville, est donc responsable de l'exode des élèves. Il convient de noter que cette situation relève de la responsabilité de l'Etat. Aussi, il est important que les pouvoirs publics dotent le pays d'une nouvelle carte scolaire. Cette carte devra mettre en adéquation les besoins en infrastructures et la population scolaire, faire des prévisions sur les zones d'implantation d'établissements scolaires ou d'écoles de formation professionnelle, revaloriser la fonction enseignante.

Références bibliographiques

Antoine Ph., (1990) : « Croissance urbaine et insertion des migrants dans les villes africaines », Actes du colloque international des langues et des villes, Dakar, du 15 au 17 décembre, p.49-65.

Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), 2010 : Le RGPH-7 en quelques chiffres, Brazzaville, 23 p.

Gregory J. (2002) : migrations et urbanisation en Afrique au Sud du Sahara, L'Harmattan, Paris, 30 p.

INS (2014) : rapport d'analyse des données du RGPH-2007, projection et perspective de population, 38 p.

Marcoux R. (1995) : « Fréquentation scolaire et structures démographiques des ménages en urbain au Mali » in Cahiers des sciences humaines, ORSTOM, vol.31 (3) 19 p.

Ministère de l'Enseignement Primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation, 2014-2015, annuaire statistique 221 p.

NGOUMA D., (2015) : L'offre éducative dans les quartiers nord de Brazzaville : répartition spatiale et impact social. In : B. ILOKI (dir.), Environnement et création littéraire : Poétique de la nature, *Cahier du CRLF*, Saarbrücken, Editions universitaires européennes, N°21, p.65-189.

NGOUMA D. et DITENGO C., (2016) : Migrations résidentielles et occupation des quartiers périphériques de Brazzaville (Congo). In : « **À H ɔ̄ H ɔ̄ »**, *revue de géographie de Lomé*, n°17-10e année, p.191-208.

République du Congo (2015) : Stratégies sectorielles de l'éducation 2015-2025, 147 p.

Sall Awissi M. (2008) : migration interne et migration internationale au Sénégal : que représente Dakar dans cette dynamique? Mémoire de DEA, Université Cheikh ANTA DIOP, 100 p.

Pilon M., (2009) : « confiage » scolaire en Afrique de l'Ouest, Unesco, 35 p.

Zanou B. (2006) : l'orientation des élèves en classe de sixième un aspect inexploré des migrations scolaires en Côte-D'ivoire, 118 p.